



Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

## FOCUS SUR ... LE PEI

Le PEI est né avec la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse pour rattraper le retard structurel en matière :

- ✓ d'équipements structurants : transports, eau, assainissement et déchets,
- ✓ d'équipements et services collectifs : enseignement universitaire et secondaire, formation professionnelle, équipements sportifs et culturels,
- ✓ de cohésion sociale.

**Sur 15 ans (2002-2017), ce sont 2 M€ d'investissements pour la Corse, avec une participation de l'Etat allant jusqu'à 70 %.**

La troisième et dernière convention du PEI est en cours de préparation. Lors de sa venue en Corse, 26 novembre 2012, le ministre de l'intérieur a signé, au nom du Premier ministre, le mandat de négociation adressé au Préfet de Corse pour que celui-ci négocie notamment avec le Président de la CTC, le contenu de la dernière convention.

### Le PEI, depuis 2002, c'est 410 opérations pour résorber le retard structurel

**410 opérations** ont été soutenues par le PEI Corse, pour un montant de **1 205 M€ en coût total**. La programmation se réalise à un rythme soutenu de **109 M€** de projets par an en moyenne :

- **573 M€ pour les transports** (48% du total programmé) dont 374 M€ pour les routes, 172 M€ pour les chemins de fer, 21 M€ pour les ports de commerce et 6 M€ pour les aéroports. Sont financés des travaux sur les 3 axes prioritaires Ajaccio-Corte-Bastia (RN 193), Bastia-Bonifacio (RN 198), et Ajaccio-Bonifacio (RN 196), ainsi que sur des RD d'intérêt régional. Il peut s'agir de déviations, ouvrages d'art, mais aussi résorption de points ponctuels particulièrement accidentogènes ou difficiles. En 2011, la rénovation et mise aux normes du tunnel de Bastia a ainsi été programmée, pour un coût total de 35 M€. Sur le chemin de fer (mesure réalisée à plus de 100% des prévisions des conventions 2002-2013), le PEI a permis le renouvellement 100 km de voies ferrées sur 230 km, l'achat de 12 autorails neuf, la sécurisation et l'automatisation

des trafics. Des travaux importants sur les ports de commerces et l'aéroport d'Ajaccio sont également financés par le PEI.

- **288 M€ pour l'eau et l'assainissement** (23.9% du total) dont 152 M€ pour l'assainissement, 75 M€ pour l'adduction d'eau potable, 45 M€ pour l'eau brute agricole et 16 M€ pour la lutte contre les inondations. Sont financés la construction ou la mise aux normes ERU de stations d'épuration (notamment celles de Bastia et Ajaccio), des travaux de sécurisation des captages, de réhabilitation des infrastructures communales d'eau potable, de prévention contre les inondations, et des travaux sur les réseaux d'eau brute : barrages, renforcement des stations de pompage, réhabilitation de réserves d'eau, extension de réseaux structurants.
- **104 M€ pour la culture** : rénovation des chapelles à fresque, construction de centres culturels, **et le sport** : construction de complexes sportifs (la mesure sport est programmée en totalité par rapport aux conventions 2002-2013).
- **86 M€ pour l'éducation et la formation** : construction d'écoles, collèges, lycées, centres de formation professionnels, et extension de l'Université de Corse.
- **38 M€ pour le développement urbain** en complément des programmes ANRU sur les villes d'Ajaccio et Bastia.
- **45 M€ pour la santé** : mise aux normes et modernisation des hôpitaux d'Ajaccio et Bastia. Cette mesure est programmée en totalité par rapport aux conventions 2002-2013.
- **32 M€ pour les déchets** : réhabilitation des anciennes décharges et créations des centres de stockage des déchets ultimes nécessaires pour les 15 prochaines années.
- **23 M€ pour les NTIC** : infrastructures de haut-débit.
- **15 M€ pour les autres mesures** : développement rural (abattoirs), relations du travail, GIRTEC.

La CTC est le principal bénéficiaire du programme avec 385 M€ de crédits Etat programmés au bénéfice de ses opérations.

## **Le PEI est une réalité bien tangible en Corse**

**L'élément central du bilan est le suivant : la Corse a rattrapé le retard de développement qu'elle avait en 2002 par rapport aux régions du Continent.**

Plusieurs éléments en témoignent de façon très claire :

- Si on considère le niveau de **PIB par habitant en Corse**, qui était le plus faible des régions de métropole en 2000 : en 2009, ce différentiel a été rattrapé et la Corse se situe désormais au 16ème rang des régions de métropole, devant notamment le Languedoc-Roussillon et la Basse-Normandie.

- lorsqu'on regarde également **le niveau de revenu** : entre niveau 2001 à 2009, le revenu médian a progressé de 44 % en Corse, alors qu'il n'a progressé que de 31 % dans les régions de métropole.
- si on se réfère à **la part des ménages fiscaux imposés**, là encore, les écarts avec la métropole se sont resserrés : en 2000, 47 % des ménages fiscaux étaient imposés en Corse, contre 57 % sur le continent, soit 10 points d'écart ; en 2010, les taux pour la Corse est passé à 53 % tandis que le taux de la métropole restait inchangé, soit une réduction de l'écart de 4 points.
- **la valeur ajoutée des entreprises** s'est aussi sensiblement améliorée puisque, depuis 2004, la valeur ajoutée des entreprises corses a progressé plus rapidement que celle des entreprises du Continent, c'est notamment le cas dans les secteurs du BTP et de la construction immobilière qui ont directement profité de la commande publique (+ 8 % du chiffre d'affaires en 2011).
- enfin, s'agissant de **l'évolution du chômage** : en 2000, le taux de chômage en Corse se situait à 3 points au-dessus du taux des régions de métropole ; en 2011, cet écart a été résorbé, grâce notamment à la création, chaque année de 2.500 à 3.000 emplois salariés dans le secteur marchand.

**Ces données générales peuvent paraître abstraites, éloignées pour le quotidien des Corses.  
Il n'en est rien !**

**Le PEI a très concrètement amélioré la vie quotidienne des Corse :**

- ✓ **les personnes se rendant en voiture entre Ajaccio et Bastia ont gagné environ 30 minutes sur le trajet** tandis que là où ont été réalisés les travaux de sécurisation, les statistiques montrent que le nombre d'accidentés ou de tués a été divisé par 4 ;
- ✓ grâce aux investissements réalisés pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible, on relève **une réduction de 50 % du nombre de communes accusant un déficit en eau et le pourcentage de la population bénéficiant d'une eau de qualité sécurisée atteint aujourd'hui 90 %** (contre moins de 80 % en 2002) ;
- ✓ en matière de déchets, les décharges sauvages ont été quasiment éliminées, et **80 % de la population bénéficie d'un traitement de déchets aux normes** contre moins de 50 % en 2007 ;
- ✓ des locaux universitaires, des lycées, des collèges, des écoles, des places d'internat, des équipements sportifs, des équipements culturels ont été construits : **aujourd'hui les taux d'équipement de la Corse, rapportés à sa population, sont identiques à ceux du Continent** ;
- ✓ pour développer l'agriculture, **l'approvisionnement en eau des réseaux a été sécurisé.**

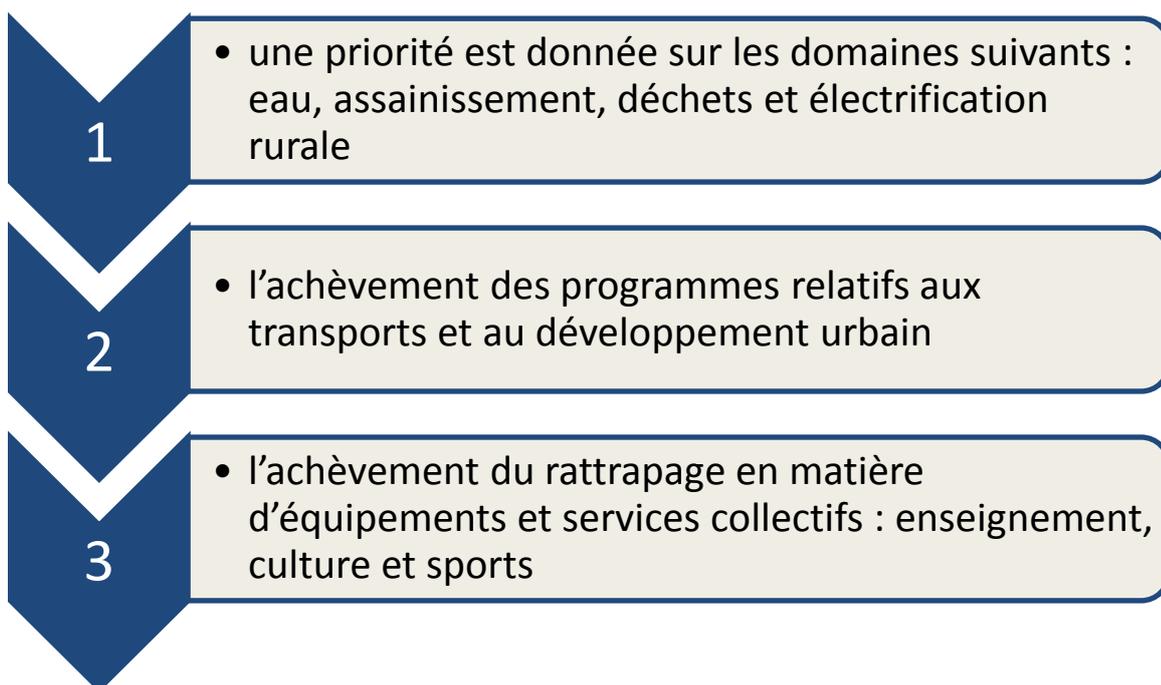
\*

**Tout n'est pas encore achevé : il reste 3 années, de 2014 à 2016, pour programmer les opérations qui viendront compléter cet effort très important de l'Etat.**

Le PEI, c'est une stratégie de développement économique, de mise à niveau des infrastructures et des équipements collectifs qui permette d'asseoir le développement économique, social et culturel de la Corse.

Avec un montant de **537 M€ pour la 3<sup>ème</sup> convention**, l'Etat respecte la parole donnée en 2002 par le Gouvernement de M. Lionel JOSPIN, d'un effort atteignant, au total des 15 années, 2 milliards d'euros. Compte tenu du contexte budgétaire que chacun connaît, il faut souligner l'effort particulier de l'Etat en faveur du développement de la Corse.

**Les lignes directrices de la 3<sup>ème</sup> convention sont au nombre de trois :**



\*

**Plus d'informations sur le Plan exceptionnel d'investissement sur :**

**<http://www.corse.pref.gouv.fr/le-plan-exceptionnel-d-a35.html>**